



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Retraite : mobilisation totale pour le 3 février

Le Collectif SOS Retraite que nous avons intégré dès sa création (tout comme de nombreuses autres professions soignantes, juridiques, etc...) sera totalement mobilisé le 3 février sur le territoire national.

En effet, il n'y a aucune réelle avancée, rien qui ne soit susceptible de nous rassurer dans les négociations sur la réforme des retraites, rien dans les derniers documents qui nous ont été présentés, bien au contraire.

Les simulations présentées par le gouvernement ne sont pas réalistes, qu'il s'agisse :

- des éléments démographiques,
- d'équité,
- de l'âge d'équilibre retenu,
- des hypothèses de croissance de nos revenus,
- de valeur de service du point,
- ou de pérennité des compensations.

Ces simulations se basent par exemple sur des revenus progressant au même rythme que l'inflation. Or, nous constatons ces dernières années qu'en dehors des orthoptistes (profession récente et en plein essor), toutes les professions affiliées à la CARPIMKO voient l'évolution de leurs revenus se tasser voire décroître.

Les simulations du Haut-Commissariat à la Réforme des Retraites présentent donc artificiellement le régime universel comme plus avantageux qu'il ne l'est. Les hypothèses formulées dans le projet de loi apparaissent erronées.

Avec cette réforme, l'État et le Parlement piloteront pour l'essentiel le système, au détriment des partenaires sociaux. Le conseil d'administration de la caisse nationale (CNRU), composé des partenaires sociaux, jouera bien sûr un rôle dans le pilotage financier du régime, mais *in fine*, l'État pourra décider quoi qu'il en soit. Or, celui-ci n'a pas démontré jusqu'à présent de très grands talents dans une gestion saine et équilibrée des retraites.

La CARPIMKO sera maintenue mais pour être vidée de son pouvoir et donc de sa substance. Avec cette réforme, elle perdra totalement la main y compris sur notre protection sociale. D'ailleurs, le conseil d'administration de la CARPIMKO s'est récemment prononcé défavorablement sur le projet de loi instituant un système universel de retraite ainsi que sur le projet de loi organique relatif au système universel de retraite avec 0 voix favorables, 9 voix défavorables, 13 abstentions.

Les élus de la CARPIMKO ont rappelé à très juste titre que notre caisse est autonome, non déficitaire, avec une démographie favorable, qui se porte bien et qui ne réclame pas un nouveau modèle. La gestion rigoureuse et anticipée qui a été mise en place depuis l'origine permettait d'aborder sereinement l'avenir. Qu'en sera-t-il demain ? Une mise sous tutelle totale. Quant à nos réserves, elles seront rapidement absorbées et ne permettront même pas au régime complémentaire de faire face jusqu'au terme aux engagements pris (RC insolvable à partir de **2034**) ; dans ces conditions il ne saurait être question d'action sociale. Vu le déficit technique qui surviendra rapidement, et sans utiliser ces réserves pour autre chose que ce pour quoi elles ont été constituées, il ne saurait non plus être question d'accompagnement à l'entrée dans le RU. Comment la CARPIMKO pourrait-elle décider d'utiliser les réserves pour lisser les hausses de cotisations résiduelles ?

Nous n'avons par ailleurs aucune garantie sur la neutralisation de l'augmentation de la hausse des cotisations par la baisse de la CSG, un taux d'abattement sera décidé par ordonnances, un vote annuel par le Parlement pourra tout remettre en cause. Tant d'incertitudes que nous devrions accepter sans broncher...

La loi prévoit que la valeur du point ne baissera pas, mais en cas de crise, le point pourrait très facilement devenir une variable d'ajustement.

Cette réforme présentée sous les atours de l'équité est inique puisque nous sommes toujours surtaxés par rapport aux salariés, étant considérés à la fois comme salarié et comme employeur.

Nous ne pouvons pas accepter une réforme qui aura des conséquences aussi négatives sur nos cabinets, qui va entraîner inévitablement des difficultés et des fermetures. Au final, ce seront les patients qui seront impactés et notre système de soins tout entier qui en pâtira.

Au-delà du fond, la forme apparaît verticale et brutale. La transparence et le dialogue ne sont pas véritablement au rendez-vous. Aucune de nos inquiétudes répétées n'a été levée alors que les textes vont être présentés à l'Assemblée Nationale dans quelques jours.

Même le Conseil d'État qui ne peut donner d'avis à proprement parler sur le bien-fondé de la réforme rappelle que le système actuel n'est pas dans un état de déliquescence qui imposerait sa réforme à des fins de viabilité.

Il souligne également la fragilité de la base sur laquelle s'appuient les différentes dispositions en la matière de l'étude d'impact, qui apparaît pour le moins partielle et partielle et ne permet pas en l'état d'apprécier la validité des allégations de stabilité et d'équilibre, aussi bien en ce qui concerne la gestion du système universel que pour les cotisations à verser ou les pensions à servir. Cet avis éclairant et encourageant valide nos positions qui sont soutenues, au gré des enquêtes d'opinion successives, par une majorité de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Notre devoir est donc d'agir et de nous mobiliser avant qu'il ne soit trop tard, avant que nous puissions plus revenir en arrière, avant que l'État décide de tout pour nous.

Nous appelons donc tous les soignants à une grève totale des soins à partir du 03 février 2020, jour où commenceront à être examinés les 2 projets de loi sur les retraites par la commission spéciale de l'Assemblée Nationale pour la réforme des retraites. Nous appelons également le 3 février à une mobilisation sans précédent à Paris et sur tout l'Hexagone, en Corse et dans les Outremer. Nous vous invitons à suivre dans la presse et sur les réseaux sociaux les actions qui sont mises en place près de chez vous.